

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 31 mai 2018

Date de convocation : 24 mai 2018
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseiller absents excusés : 1
Nombre de conseillers votants : 10

L'an deux mille dix-huit, le trente et un mai, à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, COLLET Françoise, GUILBERT Christian, BRETON Christine, CONRARD Amaury, MAZINGUE Eric, GOKELAERT Pascaline, GRIMAULT Guillaume, PITON Muguette et PETIT Sébastien.

Etait absente excusée :

Mme LANDRY Pascale.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Pascaline GOKELAERT a été désignée, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Art. L.2121-15 du CGCT).

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Manifestations des 13 et 14 juillet 2018

Pour le 13 juillet, le Conseil Municipal est informé de des conditions d'organisation, par les associations Main dans la Main et Comité des Fêtes, de la soirée Diner-concert (diffusion et lecture du mail reçu le 18 mai 2018).

Pour le 14 juillet L'assemblée est invitée à fixer le menu ainsi que les tarifs..
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix Pour et 2 Abstentions)

- fixe à 11 € par personne et enfant de plus de 10 ans, la participation au déjeuner du 14 juillet.
- Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

L'apéritif (Kir) et le café ou le thé seront offerts par la Commune.

Demande de subvention exceptionnelle de l'association Main dans la Main

L'association Main dans la Main sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une sortie récréative en faveur des enfants d'Ymeray le week-end du 22 juin au zoo de la Flèche.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association « Main dans la Main » pour cette sortie.

Réfection des trottoirs rue de la Mairie : choix de l'entreprise.

Trois entreprises ont été consultées. Une seule a répondu, l'entreprise COLAS.

L'offre a été vérifiée par les services de l'Agence Technique Départementale (Assistant Maître d'Ouvrage).

La Commission des Travaux qui s'est réunie le mardi 29 mai 2018 propose de retenir cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de la société COLAS Centre Ouest pour des travaux de bordures et caniveaux rue de la Mairie, pour un montant de 15 850,00 € HT, soit 19 020,00 € TTC.
- Donne délégation à Madame le Maire pour toutes formalités et signatures relative à cette opération

Acceptation de devis

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour engager les travaux suivants et signer les devis correspondants :

1°) Remplacement de portes et fenêtres à l'école.

Pour le remplacement des portes et fenêtres à l'école (7 fenêtres et 3 portes), 4 entreprises ont été consultées : Toury, Lorénove, Isolba et Croullebois.

La commission des travaux qui s'est réunie le 12 avril 2018 propose de retenir l'offre de l'entreprise CROULLEBOIS pour un montant de 9 508,61 € HT, soit 11 410,33 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise CROULLEBOIS pour un montant de 9 508,61 € HT, soit 11 410,33 € TTC.

2°) Radars pédagogiques.

Deux sociétés ont été consultées pour la fourniture de 2 radars pédagogiques, I-Care et Elancité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition d'Elancité pour 2 radars pédagogiques Evolis Solution en version solaire au prix unitaire de 2 350,00 € HT.

3°) Pose de films sur les vitres des salles de classe et au restaurant scolaire.

Pour se conformer à la réglementation en matière de sécurité, il est prévu de faire poser des films sur les vitres des salles de classe et sur les vitres du restaurant scolaire.

Deux sociétés ont été consultées : Peindécor et Chartres Miroiterie.

Certificat d'Urbanisme (b) :

2018-010 : Mme JOSSEAUME Isabelle 18 rue de l'Ormail

Projet de construction

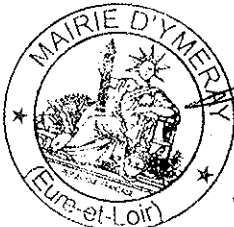

Avis sur Déclaration Préalable 2018-006 :

Compte tenu de la date de réunion de la prochaine commission d'urbanisme, le 18 juin, et du délai limite de réponse à cette demande, le 12 juin, Madame le Maire, soumet à l'avis du Conseil Municipal la Déclaration Préalable déposée par M. PORCHER Antoine pour l'aménagement d'une grange existante et l'aménagement de combles.

Avis favorable du Conseil Municipal.

- Prochaines réunions :
 - Réunions internes (non publiques) :
 - Commission scolaire : vendredi 8 juin à 18 h 30,
 - CCAS : mercredi 13 juin à 17 h 00
 - Réunion du Conseil Municipal : Jeudi 5 juillet à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

 Le Maire,

Jocelyne PETIT